



FCPR **W**
PME VALORISATION





M CAPITAL PARTNERS, société de gestion indépendante spécialisée dans la gestion de fonds de capital investissement à destination des particuliers, propose le FCPR W PME VALORISATION, en partenariat avec un distributeur privilégié, WIDOWIN, société spécialisée dans le conseil en investissement non coté au travers du Plan d'Épargne en Actions (PEA).

LE FCPR W PME VALORISATION EN BREF

- 1 W PME VALORISATION est un FCPR éligible au PEA et au PEA-PME et s'adresse principalement à leurs titulaires.
- 2 W PME VALORISATION est essentiellement investi dans des entreprises françaises non cotées en phase de croissance et disposant d'un potentiel de développement important selon M CAPITAL PARTNERS.
Il permet à une clientèle non professionnelle d'investir dans l'économie réelle, au sein d'un panier de 10 à 30 PME sélectionnées selon un processus strict de sourcing, d'analyse et de valorisation.
- 3 W PME VALORISATION bénéficie d'un mécanisme exclusif de rachats échelonnés potentiels de ses titres par les PME financées qui a pour objectif de lui permettre de distribuer, régulièrement, à partir du 1^{er} mars 2019, une partie de ces éventuels produits de cession aux porteurs de parts.
Les conditions de rachat et de revalorisation sont définies au sein de pactes d'actionnaires lors de l'entrée du Fonds dans les PME et permettent à l'investisseur de récupérer potentiellement, au fur et à mesure, une partie de la valeur créée par l'entreprise, avec cependant un risque de décorrélation entre la valeur retenue dans le cadre du rachat et/ou de la revalorisation des titres des PME financées⁽¹⁾ et leur valeur de marché.

INVESTIR AUX CÔTÉS DE SPÉCIALISTES DE L'ÉPARGNE

W PME VALORISATION est le fruit de l'association du spécialiste de l'investissement en PME, M CAPITAL PARTNERS, et du spécialiste de l'enveloppe PEA depuis 8 ans, WIDOWIN, distributeur privilégié du Fonds.

M/CAPITAL
PARTNERS

15 ANS

D'EXPÉRIENCE DANS
L'INVESTISSEMENT EN PME

330 M€

D'ENCOURS
SOUS GESTION

150

PME EN
PORTEFEUILLE

40

PROFESSIONNELS
DU CAPITAL INVESTISSEMENT

WIDOWIN
DONNE DE LA VALEUR À VOTRE PEA

8 ANS

D'EXPERTISE DANS
LA DIVERSIFICATION DE PEA

Les données chiffrées ci-dessus sont celles en vigueur au jour de l'édition de ce document commercial.

AVERTISSEMENTS

Il est précisé que les parts du Fonds sont bloquées pour une durée minimum de 7 ans, pouvant aller jusqu'à 9 années sur décision de la Société de Gestion, sans possibilité de sortie avant la fin de cette durée de blocage. Ainsi, les sommes potentiellement distribuées sont affectées en priorité à l'amortissement des parts du Fonds, ces distributions n'entraînant en tout état de cause pas d'annulation de celles-ci et ne représentant pas nécessairement un rendement pour les porteurs de parts. Le Fonds est par ailleurs exposé à un risque de non-rachat par les PME si leur santé financière ne leur permet pas d'effectuer ces rachats.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

Il n'ouvre pas droit en soi à une exonération d'impôt sur les plus-values. À ce titre, il pourrait ne pas convenir à des personnes ne souhaitant pas déposer ces titres sur leur PEA ou PEA-PME.

⁽¹⁾ Selon les conditions négociées au sein des pactes d'actionnaires pour chacune des PME financées.



PRÉSENTATION DU FCPR W PME VALORISATION

W PME VALORISATION a pour objectif d'investir 75% au moins de son actif dans des petites et moyennes entreprises françaises, essentiellement non cotées et en phase de croissance, au travers d'un processus rigoureux mené par une équipe d'experts du capital investissement.

Rappelons que ce produit expose l'investisseur à un risque de perte en capital.

SCHÉMA D'INVESTISSEMENT



STRATÉGIE DU FONDS

1 - Le processus de sélection des PME

Les entreprises recherchées présentent les caractéristiques suivantes :

- Un produit ou un service innovant sur un marché traditionnel ;
- Un chiffre d'affaires inférieur à 5 M€ ;
- Des indicateurs économiques en croissance continue depuis l'origine de l'entreprise.

Des filtres quantitatifs et qualitatifs sont appliqués dans la sélection des PME :

- Un business model simple et éprouvé ainsi qu'une bonne visibilité ;
- Un positionnement marché clair et compréhensible ;
- Une antériorité d'exercices comptables de 3 ans minimum ;
- Des dirigeants investis au capital.

2 - Un mécanisme de rachats potentiels par les PME

Nous prévoyons contractuellement, avec les actionnaires historiques de chaque PME, un processus de rachat des titres détenus par le Fonds échelonné dans le temps.

Le prix de rachat est indexé sur un indicateur financier pertinent pour l'activité de l'entreprise. Ce mécanisme autorise la PME à racheter les titres détenus par le Fonds sur la base d'indicateurs financiers déterminés à l'origine. Ces indicateurs peuvent conduire à une cession à un prix qui ne reflète pas la valeur réelle de l'entreprise et ne prémunissent pas du risque de perte en capital.

3 - Le processus de suivi des investissements

M CAPITAL PARTNERS réalisera un suivi et un accompagnement continus des PME financées.

Cette démarche permet une analyse en temps réel des indicateurs qui détermineront la performance positive, négative ou nulle des investissements.



ZOOM SUR LE PROCESSUS DE RACHAT DES TITRES DÉTENUS PAR LE FONDS DANS LES PME

Le processus de sortie est échelonné dans le temps. Par conséquent, la valeur générée par l'investissement dans la PME est annuellement répartie entre l'entreprise et les porteurs de parts.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que le Fonds est exposé à un risque de non-rachat par les PME si leur santé financière ne leur permet pas d'effectuer ces rachats.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

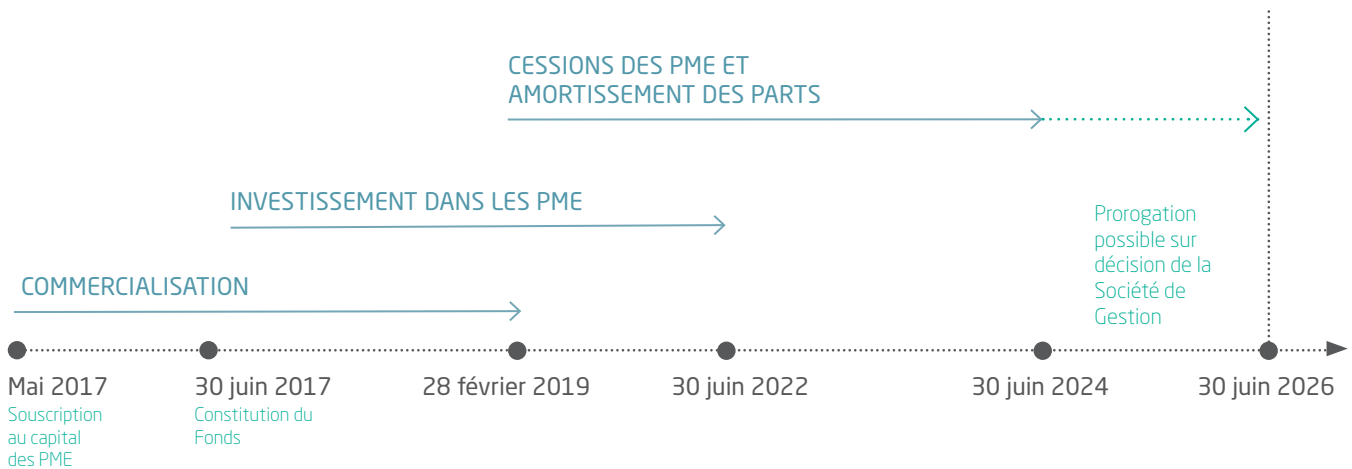


Illustration du mécanisme de rachat échelonné selon trois scénarios de performance

Dans les hypothèses ci-dessous, le Fonds a investi dans une PME 10 000 € en année N, représentant 100 actions. Le Fonds bénéficie contractuellement d'un engagement de rachat par la PME de 20 % des titres par an à compter de N+1. Ce mécanisme de rachat échelonné peut amener à acter une moins-value de manière certaine.

Scénario		Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Pessimiste (-50%)	Prix de vente par titre	N/A	90€	80€	70€	60€	50€
	Flux de trésorerie	-10 000€	1 800€	1 600€	1 400€	1 200€	1 000€
	Performance du titre par rapport à la valeur d'acquisition par année	N/A	-10%	-20%	-30%	-40%	-50%
Médian (+50%)	Prix de vente par titre	N/A	110€	120€	130€	140€	150€
	Flux de trésorerie	-10 000€	2 200€	2 400€	2 600€	2 800€	3 000€
	Performance du titre par rapport à la valeur d'acquisition par année	N/A	+10%	+20%	+30%	+40%	+50%
Optimiste (+150%)	Prix de vente par titre	N/A	130€	160€	190€	220€	250€
	Flux de trésorerie	-10 000€	2 600€	3 200€	3 800€	4 400€	5 000€
	Performance du titre par rapport à la valeur d'acquisition par année	N/A	+30%	+60%	+90%	+120%	+150%



Illustration du mécanisme de détermination du prix de rachat annuel des titres

Dans l'hypothèse ci-dessous, le Fonds a investi dans une PME 500 k€ lui conférant 22,22 % de son capital social. Le Fonds bénéficie contractuellement d'un engagement de rachat par la PME de 20 % des titres par an à compter de N+1 valorisés sur une base de 1 x le CA*. Cette formule a été retenue comme critère pertinent pour cette PME, les PME de son secteur d'activité étant généralement valorisées de la sorte. Les critères pertinents choisis par la Société de Gestion sur lesquels seront indexés les mécanismes de rachat seront propres à chaque PME selon leur activité.

	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
CA de la PME (en k€)	1 750	2 100	3 150	3 430	4 830	5 000
Prix de rachat des titres (en k€)	N/A	93	140	152	215	222
Montant cumulé perçu par le Fonds (en k€)	N/A	93	233	386	600	822

En l'absence de mécanisme de rachat échelonné, le Fonds aurait pu céder l'intégralité des titres détenus dans la PME à un prix de marché. Le tableau ci-dessous illustre deux scénarios de rachat à terme selon un multiple de chiffre d'affaires (5 000 k€) du secteur constaté en N+5.

Scénario	N+5	
	1	2
Multiple de CA du secteur constaté	0,8	1,2
Montant perçu par le Fonds dans le cadre d'une cession à terme (en k€)	889	1 333
Perte (-) / gain (+) constaté par rapport au mécanisme de rachat échelonné selon le multiple de CA (en k€)	+ 67	- 511

Les critères retenus pourraient être jugés postérieurement non appropriés, notamment s'ils ne permettent pas la prise en compte d'une augmentation substantielle de valeur, et par conséquent pourraient entraîner un effet de plafonnement quasi-intégral de la performance.

^(*) Chiffre d'affaires.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de Gestion	M CAPITAL PARTNERS
Codes ISIN	Parts A : FR0013235074 Parts B : FR0013235082
Type de Fonds	Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR)
Dépositaire	CACEIS BANK
Valorisation	Semestrielle
Stratégie d'investissement	PME éligibles au PEA et au PEA PME
Type d'opérations	Capital Développement
Sous-jacents utilisés	Titres non cotés, OPCVM, FIA
Objectif en nombre de PME	Entre 10 et 30
Zone d'investissement	France
Montant des souscriptions	Parts A : 1 000 € minimum Parts B : 100 000 € minimum
Éligibilité	Personne physique professionnelle Personne physique non professionnelle Personne morale
Durée du Fonds	7 ans à compter de sa date de constitution (prorogable 2 fois un an sur décision de la Société de Gestion)
Clôture des souscriptions	28 février 2019

STRUCTURATION DES FRAIS

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)			
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL		DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL	
	Parts A	Parts B	Parts A	Parts B
Droits d'entrée et de sortie	0 %	0 %	0 %	0 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ⁽¹⁾	3,35 %	2,85 %	1,2 %	1 %
Frais de constitution ⁽²⁾	0,125 %	0,125 %	0 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations ⁽³⁾	0,125 %	0,125 %	0 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,01 %	0,01 %	0 %	0 %
TOTAL	3,61 % = valeur du TFAM-GD maximal	3,11 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,2 % = valeur du TFAM-D maximal	1 % = valeur du TFAM-D maximal

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 22 du règlement de ce Fonds.

⁽¹⁾ Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué financier, des Distributeurs, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds.

⁽²⁾ Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de Gestion des justificatifs de ces frais et charges.

⁽³⁾ Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment les droits d'enregistrement visés à l'article 726 du C.G.I., etc. Ils sont en principe supportés par la société cible de l'investissement et à défaut par le Fonds.



RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AUX FOND COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE (FCPR)

L'INVESTISSEMENT AU CAPITAL D'ENTREPRISES NON COTÉES EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTE DIFFÉRENTS RISQUES TELS QUE LA PERTE TOTALE OU PARTIELLE DU CAPITAL INVESTI, L'ILLIQUIDITÉ, LE RISQUE DE CONTREPARTIE... INVESTIR PAR L'INTERMÉDIAIRE DU FCPR W PME VALORISATION, C'EST S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE LONG TERME DE VALORISATION D'UN CAPITAL. TOUT INVESTISSEMENT COMPORTE DES RISQUES, NOUS PENSONS UTILE DE VOUS RAPPELER CEUX LIÉS À NOTRE ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT AU CAPITAL D'ENTREPRISES NON COTÉES.

• RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'investissement au capital d'entreprises non cotées présente un risque de perte, totale ou partielle, du capital investi en fonction de l'évolution de celles-ci. Malgré la sélection et l'analyse de chaque entreprise financée, M Capital Partners ne saurait garantir un retour sur investissement ou la compensation de vos éventuelles pertes en capital.

• RISQUE DE LIQUIDITÉ

La liquidité est la faculté de pouvoir disposer des capitaux investis à tout moment. Par nature, l'investissement au capital d'entreprises non cotées n'est pas ou est peu liquide.

M Capital Partners négocie à l'avance les conditions de cession des PME mais avertit les détenteurs de parts du FCPR que ces conditions pourraient ne pas être respectées par les PME pour des raisons indépendantes de sa volonté.

• RISQUE LIÉ À LA SÉLECTION DES ENTREPRISES

Les critères de sélection des Sociétés Cibles sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire une perte totale de l'investissement réalisé.

• RISQUE LIÉ AUX INDICATEURS JUGÉS PERTINENTS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Ces indicateurs sont les critères de référence pour estimer le nombre de titres cédés chaque année et leur prix de rachat. Ils pourraient ne pas être jugés appropriés au regard de leur conséquence sur les mécanismes de rachat et de valorisation des titres.

• RISQUE DE RENDEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé. Les rendements dépendent d'indicateurs clairs comme l'évolution du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation ou le résultat courant avant impôt de l'entreprise financée par exemple.

• RISQUE DE FINANCEMENT

Le besoin de financement d'une entreprise en phase de développement peut être plus élevé que prévu pour l'atteinte des objectifs fixés. Celle-ci pourrait ne pas trouver de financement et être dans l'incapacité d'honorer son besoin en fonds de roulement. De ce fait, elle pourrait être en difficulté face à ses engagements de paiement d'intérêts et de remboursement en capital au FCPR.

• RISQUE D'INFLATION

L'érosion monétaire est une dépréciation de la valeur de la monnaie qui par défaut réduit le rendement d'un placement ou la valeur des capitaux placés.

Nous attirons votre attention sur le fait que vos parts sont bloquées jusqu'au 30 juin 2024, prorogeable sur décision de la Société de Gestion jusqu'au 30 juin 2026. Le FCPR est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPR décrits à la rubrique « Profil de risques » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

M/CAPITAL
PARTNERS

t. 05 34 32 09 65
f. 05 34 32 09 90
contact@mcapitalpartners.fr

8, rue des 36 Ponts
CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4
N° d'agrément AMF : GP 02-028
www.mcapitalpartners.fr

TOULOUSE | PARIS | NICE | MARSEILLE | LYON